

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN.

Audience du 9 février.

AFFAIRE DE L'HOMME-CANON.

Arrière, plaideurs craintifs et pusillanimes ! place à ces canons formidables qui s'avancent majestueusement à la barre !

L'affaire est, de part et d'autre, confiée à d'habiles joueurs : chacun est à ses pièces, et déjà on se mesure de l'œil en attendant le moment d'ouvrir le feu.

La parole est donnée au défenseur de M. Roussel, dit l'Homme-Canon. Attention ! la pièce est pointée, la lumière, dit-il, va bientôt jaillir, et aussitôt une décharge formidable vient couvrir la pièce de son adversaire.

Le canon de mon client, dit-il, a porté son nom et sa réputation aux confins du monde ; jamais, au grand jamais, on ne l'a vu reculer d'une semelle, et un pareil retentissement ne pouvait manquer de lui susciter des envieux. Le canon Vigneron n'est qu'une duperie, qu'une contrefaçon ; c'est un faux canon, un canon évidé, falsifié, un infiniment petit, qui n'a qu'une voix de coq comparée à la voix formidable du canon Roussel ; c'est bien à mon client qu'appartient la gloire d'avoir inventé un pareil exercice et que revient la véritable qualification d'homme-canon ; la justice s'empresse donc de mettre un terme à l'usurpation contre laquelle il réclame.

Le canon Vigneron, qui vient d'essayer si bravement le feu de son adversaire, demande à se faire entendre à son tour. Il avoue modestement qu'il n'a pas inventé la poudre, ni même l'exercice du canon, mais il s'empresse d'ajouter qu'il connaît la manière de s'en servir, et bientôt, joignant l'effet à la menace, il répond par une bordée formidable au feu de l'ennemi.

H est et à toujours été connu sous la qualification de l'homme-canon... Son père était canon, ils sont canons de père en fils dans sa famille, et il a fait ses preuves !

Mon canon un faux canon, s'écrie-t-il ; un canon falsifié, évidé ! mais il écrasera l'adversaire de tout son poids ! Le public dupé ! mais le public, il m'a couvert de ses applaudissements ; et la preuve qu'il était content et satisfait, c'est qu'il a toujours payé en sortant. Enfin, il veut encore se faire entendre ; mais le tribunal, qui paraît ébahi, dit le dernier mot sur cette affaire en prononçant un jugement par lequel il décide qu'à Roussel seul appartient le droit de se dire et de se proclamer l'homme-canon, et pour le préjudice éprouvé, il lui alloue une somme de 300 fr. à titre de dommages-intérêts, et ordonne l'insertion du jugement dans deux journaux à son choix.

Ainsi s'est terminée cette affaire, qui a tenu ce qu'elle promettait. Les adversaires, encore fumants, sortent du prétoire, et tout rentre dans le calme. (Journal de Rouen.)

On parle d'un moyen certain pour arrêter les fougneux chevaux de voiture.

Il consiste uniquement à passer la rêne de droite dans l'anneau de gauche, et vice versa. La puissance du mors est si forte, à moins que la rêne ne casse, que le cheval éprouve une douleur qui le paralyse et l'arrête subitement.

On annonce que l'adjudication des travaux du chemin de fer des Ardennes pour la section de Reims à Soissons, passant par Braine, vient d'être définitivement prononcée.

Les débats relatifs au procès de la Compagnie impériale des Petites-Voitures ont été terminés mardi à minuit. Le jugement sera rendu à l'ouverture de l'audience du vendredi 25.

L'expérience a démontré qu'on peut remplacer le bois de chêne dans les constructions rurales, notamment pour les portes de clôture, auvents et volets, par des planches de bois blanc de toute espèce, en employant le procédé suivant, qui consiste à donner à la porte ou autre objet, qui doit rester à l'air libre, une première couche de peinture grise à l'huile, que l'on recouvre, avant qu'elle soit séchée, d'une légère couche de sable ou grès pilé et tamisé ; on donne sur ce sable une nouvelle couche de la même peinture à l'huile, et l'on a soin d'appuyer fortement sur les planches la brosse qui applique la peinture. Le tout devient d'une dureté telle que l'air, le soleil et l'eau ne peuvent altérer le bois, même après dix années d'usage.

On sait que le tabac contient un principe très vénéneux qu'on est parvenu à isoler et qu'on a nommé nicotine. Il existe mille exemples d'individus qui ont péri en employant le tabac à des usages autres que ceux auxquels il est ordinairement consacré.

Pendant c'est encore une habitude dans les campagnes d'employer contre les maux qui couvrent parfois la tête des enfants, un liniment dans lequel le tabac entre en plus ou moins forte proportion. De graves accidents, la mort même peuvent résulter de cette dangereuse pratique.

Il y a quelques jours, la femme B..., domiciliée route d'Orléans, frotta ainsi la tête de son petit garçon, qui avait une forte éruption de gomme. Dans l'espoir de faire disparaître plus promptement ce mal, elle avait forcé la dose de tabac mêlé à du saindoux. Bientôt l'enfant fut en proie à une grande douleur de tête, puis à des vomissements réitérés, puis à des vertiges. On essaya en vain de lui faire prendre diverses tisanes, et lorsqu'enfin on se décida à aller chercher un médecin, le mal avait fait de tels progrès, que quand le docteur arriva l'enfant avait cessé de vivre.

On lit dans la Science pour tous :

« Nouvel aliment. — Nous désignons sous ce nom une nouvelle préparation de la pomme de terre.

« C'est à M. Fabre que nous la devons.

« On sait que lorsque arrive le printemps les pommes de terre ne sont plus mangeables ; elles ont perdu toute leur fraîcheur et leur goût.

« M. Fabre, pour obvier à cet inconvénient, à ce manque de l'alimentation principale des classes ouvrières, alors que la belle saison est en retard, a proposé de mettre les pommes de terre dans de l'eau chaude, de ne pas attendre leur entière cuisson et de les retirer.

« Ensuite les éplucher avec soin ; les couper en tranches assez minces.

« Saupoudrer ces tranches avec du sel marin dans la proportion de 4 kilogramme par 25 kilogrammes.

« Porter dans un four ces tranches de pommes de terre convenablement salées, et les laisser sécher de façon à ce qu'on puisse les mettre en farine dans un moulin disposé à cet effet.

« Dans cet état, la pomme de terre peut être gardée très longtemps sans crainte d'altération. Elle peut servir dans les voyages au long cours où l'uniformité de la viande salée finit toujours par dégoûter.

« Cette farine de pommes de terre peut alors servir à faire des purées, de la soupe, &c.

« C'est donc là un travail qui ne laisse pas d'avoir de très grands avantages ; car toutes les fois qu'il s'agit de progrès dans l'alimentation, on ne peut s'empêcher de remercier du fond du cœur ceux qui s'occupent toujours activement des choses nécessaires à l'entretien de la vie. »

fois mieux aimé passer les nuits à travailler que de se voir réduite, une journée entière, à remercier et à ouvrir des paquets, en témoignant la plus grande joie et la plus vive reconnaissance, sans pouvoir refuser la moindre chose.

Le soir, quand la porte fut fermée, Marie, incapable de dominer plus longtemps les sentiments amers qui l'assaillaient, se laissa tomber sur le cœur maternel et cacha sur l'épaule de Madame N... son visage brûlant de honte.

« Oui, oui, mon enfant, dit cette bonne mère en relevant le front de sa fille, Dieu le réservait encore cette épreuve ! Mais j'ose croire que tes souffrances sont arrivées à leur terme. Les habitants de la ville se sont montrés en général bien meilleurs que je ne l'espérais, et nous n'en sommes redevables qu'au conseiller et à sa femme, vrais et excellents amis qui ont si bien arrangé les choses pour nous.

— Pour eux, c'est l'amour du prochain qui les anime ; aussi est-ce un véritable bonheur de recevoir de telles preuves de leur amitié ; mais, chère maman, porter la vieille robe sale de la femme du bourgeois...

— Chère enfant — toi qui as éprouvé les plus grandes contrariétés et les plus profondes souffrances — vas-tu te désoler maintenant à la piqure d'une mouche ? Songe que tous ces dons qui t'humblement découlent d'une bonne intention, bien qu'un peu plus de délicatesse de la part de nos bienfaiteurs et eût beaucoup rehaussé le prix. Je ne puis croire que cela te pèse sur le cœur. Lave la robe et répare-la le mieux possible. Quand tu iras chez la femme du bourgeois, tu la mettras pour faire taire les anciennes jalousies et prouver ta reconnaissance. »

Et Marie se conforma à ce désir.

Le prix de 10,000 fr., institué par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, pour celui qui indiquerait un moyen certain de préserver les bestiaux de la maladie pulmonique qui a occasionné depuis dix ans dans les étables une si grande mortalité et des affaiblissements de qualité sur la viande, n'a pu encore être délégué.

Le mode curatif pour l'inoculation à la queue des animaux, bien que généralement employé par les fermiers et les nourrisseurs, s'il est un remède souvent d'une certaine efficacité, ne prévient pas l'affection morbide, et dès lors il ne remplit pas le même effet que la vaccine sur l'espèce humaine, puisque cette dernière découverte empêche même la variole de se manifester.

D'ailleurs, l'inoculation est nuisible pendant un mois à six semaines sur les vaches qui, pendant l'effet du remède, donnent fort peu de lait. Ce traitement est aussi une cause d'infection dans les étables lorsqu'on doit le pratiquer simultanément sur plusieurs animaux.

En conséquence, le concours reste ouvert, et outre la somme offerte pour récompense par le gouvernement, il est d'autres attraits pour déterminer la science à chercher cette précieuse découverte qui rendrait un si grand service à l'agriculture et à l'alimentation.

Commerce entre la France et l'Angleterre.

Le commerce de la France avec l'Angleterre, d'après le tableau de l'Administration des Douanes, pour 1855, 1856 et 1857, présente des détails dignes de l'attention publique.

Le mouvement général des échanges entre les deux pays s'est élevé, importations et exportations réunies : à 806 millions pour 1855, à 965 millions pour 1856, et à 973 millions pour 1857.

Ce qui constitue, de 1855 à 1857, une augmentation de 167 millions.

Le commerce spécial entre les deux pays présente les résultats suivants, importations et exportations réunies :

Table with 2 columns: Year (1855, 1856, 1857) and Amount (586 millions, 709, 709).

On voit par ces chiffres que le mouvement a été sans variation et exactement le même en 1856 et 1857, et que, de 1855 à 1856, l'augmentation a été de 123 millions.

Quel a été cependant dans ce mouvement la part des deux nations ?

Table with 2 columns: Year (1855, 1856, 1857) and Amount (358 mill., 433 mill., 425 mill.).

Table with 2 columns: Year (1855, 1856, 1857) and Amount (448 mill., 532 mill., 548 mill.).

Table with 2 columns: Year (1855, 1856, 1857) and Amount (110 mill., 99 mill., 123 mill.).

Total de la balance pour les trois années 332 millions.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Le *Moniteur* a publié, dans son numéro de mercredi, le tableau comparatif des principales marchandises exportées et importées en janvier.

Les droits perçus à l'importation ont diminué sur les bestiaux, les céréales, les vins et eaux-de-vie, le zinc, la fonte, l'acier, les fers étirés en barres, les sucres coloniaux et étrangers, les viandes fraîches et salées. Ils ont augmenté sur le cacao, le café, la cochenille, le chanvre teillé

et les étoupes, le coton, la houille, le coke, les huiles d'olive et de graines grasses, l'indigo, le plomb, les toiles, etc.

Dans le tableau des exportations, nous remarquons les chiffres suivants :

Vins ordinaires : 51,046 hectolitres en 1857, 60,039 en 1858, 157,760 en 1859.

Céréales : 221,714 quintaux métriques en 1857, 348,256 en 1858, et 546,667 en 1859.

Machines et mécaniques : pour une valeur de 630,529 fr., en 1857, de 619,160 fr., en 1858, de 658,872 fr., en 1859.

Argent, lingots et monnaies : 1,788,285 hectogrammes en 1857, — 1,132,496 hectog., en 1858, — 1,495,397 hectog., en 1859.

Modes : pour une valeur de 715,159 fr. en 1857, — de 299,999 fr., en 1858, — de 425,381 fr. en 1859.

FAITS DIVERS.

Le sieur L..., tenant un commerce de vins et un hôtel garni, rue de la Fromagerie, à Saint-Denis, vient d'être victime d'un vol audacieux commis dans les circonstances suivantes :

Il y a quelques jours, un individu bien mis, disant se nommer Fulder, et être associé dans une importante maison d'horlogerie de Genève, vint retenir la meilleure chambre de l'hôtel. Avant d'en prendre possession, il exigea qu'elle fût entièrement tapissée. Lorsqu'il fut installé, il dit à l'hôtelier : « Comme pendant mon séjour chez vous je serai obligé de m'absenter fréquemment pour mes affaires, je vais vous confier deux écrans contenant des montres et des diamants d'une valeur très-considérable, que je vous prie de vouloir bien garder dans votre logement. »

Le marchand de vin y ayant consenti, le prétendu Fulder lui donna deux boîtes soigneusement ficelées et scellées. A ce moment, arriva dans la boutique où avait lieu cette conversation, un personnage portant un costume problématique et coiffé d'un bonnet persan. Il paraissait exténué de fatigue et en proie à un grand dénuement. Ayant demandé par signes un petit verre d'eau-de-vie, il tira de sa poche un morceau de pain dur qu'il mangea en laissant tomber des larmes. Questionné au sujet de son affliction, il répondit quelques mots en langue étrangère.

Le sieur Fulder lui fit offrir par le sieur L... une pièce de 5 fr. qu'il refusa. Alors le fabricant d'horlogerie voulut donner lui-même une pièce de 20 francs. On le repoussa en lui faisant comprendre qu'on ne demandait pas l'aumône. Cet homme m'intéresse, dit-il, je connais plusieurs langues ; je vais voir si je peux le comprendre.

Il prit à part l'étranger, et après avoir causé avec lui revint vers le marchand de vins en disant : « Ce n'est pas un misérable comme vous le croyez ; c'est un Bavaurois immensément riche, mais poursuivi dans sa patrie pour cause politique. Plusieurs de ses parents sont ambassadeurs. »

Forcé de fuir, il n'a pu prendre que très peu d'argent ; aujourd'hui, épuisé, il meurt presque de faim, quoiqu'il ait sur lui des valeurs pour plus de 500,000 francs. Voilà une croix d'ambassade, ajouta-t-il en montrant une étoile de rose-croix semblable à celles dont se parent les francs-maçons, et d'une valeur de 60 à 80 francs, voilà une croix qui vaut hardiment 40,000 francs, et qu'il offre de donner pour 5,000, n'osant se rendre chez les joailliers de peur d'attirer sur lui l'attention. Achetez-la, vous ferez une bonne affaire. Quant à moi, je n'ai en espèces que 500 francs, et j'en profite

riche héritière, et où elle revenait aujourd'hui si pauvre qu'elle n'avait pas même une chaise ou une table à s'appuyer. Elle se dirigea en chancelant vers la fenêtre, tomba à genoux et remercia Dieu de lui avoir permis, après tous les orages et toutes les épreuves qu'elle avait traversés, de regagner enfin le port, naguère trop petit à ses yeux, mais qu'elle trouvait assez spacieux maintenant. Elle y avait vécu heureuse, et peut-être y passerait-elle le reste de ses jours. Elle crut sentir une douce paix renaître dans son cœur ; sa respiration devint plus facile ; craintes, desirs, aspirations elle oubliait tout en ce moment.

Madame N... s'approcha doucement, passa le bras autour du cou de sa fille, bien corrigée maintenant, et lui dit :

« Ma chère enfant, nous redeviendrons ici ce que nous étions autrefois. Ah ! que Dieu est grand ! qu'il est bon ! »

— Oui, répondit Marie, en élevant ses mains jointes vers le firmament où brillaient des milliers d'étoiles, oui, Dieu est grand. Dieu est bon ! Je conserverai toute ma vie le souvenir de cette soirée ! »

Elle allait subir le lendemain un bien autre épreuve. A peine le jour commençait-il à poindre que les dames de la ville lui envoyaient à l'envi une foule de choses, ne bornant pas leur libéralité à des comestibles, mais l'étendant à des objets de toilette plus ou moins usés, depuis le linge jusqu'à la robe de bombasin noir de la femme du bourgeois.

Et cependant il eût été difficile d'imaginer pour Marie une torture plus cruelle que celle-là. Au dire de ces dames, elle était tout à fait anéantie par le malheur ; néanmoins, elle avait conservé tant de délicatesse qu'elle aurait mille

Après une longue attente, beaucoup trop longue pour sa patience, madame Utter vit enfin la semaine atteindre son terme.

« Il devrait bien être ici maintenant ! dit-elle un soir à son mari, et tout à coup un bruit de grelots se fit entendre, un traîneau s'arrêta devant la porte, et, quelques instants après, William entra dans la petite pièce et je jetai dans les bras de ses bons amis. »

La mansarde d'enfance était justement dans l'obscurité ; car, selon l'ancienne habitude, on n'avait pas allumé la lampe de bonne heure, et le feu était presque éteint. Mais, au bruit des grelots, Marie s'approcha de la fenêtre et vit descendre du traîneau une personne qui lui était si bien connue. Elle n'avait pas vu William depuis le jour où elle l'avait reçu à Malkolmsnes, au commencement de son mariage ; mais durant sa détresse, elle avait senti souvent le voisinage bienfaisant de cet ami. Rien qu'à la pensée de le revoir, elle éprouvait le plus grand trouble et un extrême embarras ; elle désirait ne pas recevoir sa visite, au moins de sitôt. Depuis longtemps William était entré chez Monsieur Utter, que les yeux de Marie étaient encore fixés sur sa maison neuve, qui éclipait toutes les autres. Elle ne pouvait jamais la regarder sans songer aux changements survenus dans sa propre situation ; il lui était également impossible d'empêcher son cœur de battre et ses joues de brûler quand elle se rappelait que le propriétaire de cette grande maison, arrivé comme étranger dans sa ville natale, à elle, y avait aujourd'hui ses foyers, tandis qu'elle, elle n'y était plus qu'une étrangère.

La tante Marguerite s'étant aperçue que l'obscurité régnait chez ses voisines, et que, par conséquent, William n'avait rien pu remarquer,

fit signe à son mari de se taire ; et, bien qu'il en coûtât beaucoup au conseiller d'accéder à ce désir, il n'eut cependant pas le courage de troubler la joie de sa femme.

Ordinairement, lorsque William arrivait de voyage, madame Utter ne pouvait jamais le garder assez longtemps à son gré ; elle le voyait, en outre, ce soir-là, si bien en train de raconter une foule de choses de son pays ! Malgré le plaisir qu'elle prenait à l'entendre, elle fut incapable de retarder davantage la surprise qui attendait son cher ingénieur. Elle prétextait donc un violent mal de tête et lui demanda s'il n'allait pas aussi se mettre au lit ; la bonne vieille pensait hâter ainsi l'instant de le faire jouir du bonheur qu'elle lui souhaitait depuis si longtemps.

William, très-étonné, se demandait si madame Utter ne lui avait pas ménagé peut-être la surprise d'un nouveau meuble, ou quelque autre ; et il lui souhaita le bonsoir, afin de ne pas éprouver plus longtemps sa patience.

Selon son habitude, il posa la lumière près de son lit et il se dirigea vers la fenêtre, dont le store n'était pas encore baissé. Peu s'en fallut qu'il ne se crût ou atteint de folie, ou sous l'empire d'une hallucination, en voyant se dessiner sur les rideaux de la mansarde, éclairée de nouveau, les mêmes ombres, les mêmes contours qui avaient embrassé son cœur quelques années auparavant.

Après les avoir considérés quelques instants avec une anxiété muette, comme s'il craignait qu'ils ne disparaissent bientôt, il sortit précipitamment ; mais il trouva dans l'antichambre madame Utter, toute prête à recueillir la récompense de sa discrétion de sa ruse.

« Qu'est-ce que cela ? Dis, tante, qu'est-ce

po fr au L. cl na fo Le av di ch di pas son arr san la s mo obl dan eux n'og un' ente les pav L lui mai qu' avai de 4 Le que être cend inves Lyon vir à et esp tirage est ra U de son en ret ques i pronoi nait l' représ alors c'est u » A une sit convic un mil rien. — U gique) une so rejointe ils cher village d'un es lage et compag net, ay un de s fille n'y s'était r tant, d rait rejo rencontr que cela d'en face — Mo sont des — Qu — Mo m'effraie — Et — Cel seillère a bien loin William inclina s' loment s' prononça des miffie deur des « Marie Quand monsieur tout ce qu nant ; la N... ; le v ville ; le v il avait tr vée de c avaient re même la v du bourgn à tour, pr bras et la fut arrivé cadeaux fa s'écria : « Elles dentes et d — Fi L oses-tu no